



## REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

### ARRETE N° 042-2021

**OBJET : Police Municipale - Circulation –  
Bar du Manoir – 2<sup>ème</sup> Anniversaire organisé à TADEN  
le 31 JUILLET 2021 par Mr Gaétan ALLANO**

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1312 - L 131.3 et L 131.4 - R 131 2- R 131.3 ainsi que la Circulaire Interministérielle n ° 188 du 7 avril 1987,
- VU les dispositions du Code de la Route, notamment l'Article R 225 et les articles R 37, R 233-1 ainsi que celles du Code Pénal,
- VU la demande en date du 12 Juillet 2021 faite par Mr Gaétan Allano qui organise le 2<sup>ème</sup> anniversaire du bar du Manoir, dans le bourg de TADEN, le 31 juillet 2021 de 17 h 00 au 01 Aout à 01 h 00,
- CONSIDERANT que le déroulement de cette manifestation peut être une gêne à la circulation et à la sécurité des usagers,

59

### ARRE T O N S

Article 1 Mr Gaétan Allano est autorisé à organiser le « 2<sup>ème</sup> anniversaire du bar du Manoir » dans le bourg , de Taden le 31 Juillet 2021 de 17 h 00 au 01 Aout à 01 h 00, sous sa responsabilité.

La circulation sera interdite pendant cette période, sur la rue du Manoir depuis l'entrée du parking de la Mairie de la rue du Manoir, jusqu'au Manoir de la Grand' Cour (à proximité de la Bibliothèque) .

Article 2 Mr Gaétan Allano organisateur de la manifestation devra prendre toutes mesures nécessaires afin de signaler cette manifestation et faire en sorte qu'elle soit protégée.

Article 3 Mr Gaétan Allano demeure responsable des accidents qui pourraient survenir dans le cas de la non observation des règles de sécurité

Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DINAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Mr Allano Gaétan .

Article 5 : le présent arrêté sera publié selon les formes prévues par l'article L 213-1 du code général des collectivités territoriales.

A TADEN, le 19 Juillet 2021  
Le Maire, Evelyne THOREUX

